

7.-Communication et développement des institutions

7.6-Responsable d'une politique de promotion du mécénat et des partenariats

Définition synthétique

Chargé de concevoir la politique de promotion du mécénat et des partenariats de l'établissement et de superviser sa mise en oeuvre.

Activités principales

- Concevoir et mettre en œuvre des propositions de mécénat/partenariats et rédiger des projets
- Élaborer la stratégie de communication de l'établissement en vue de développer les activités à caractère scientifique, patrimonial et culturel
- Développer un réseau de mécènes
- Effectuer de la veille sur les entreprises ou fondations cibles, identifier de nouveaux prospects

| Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC | Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes | Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires | Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires |
|--|---|---|---|
| | | | |